



PAYS : LAOS

Ville: Vientiane

**Nom de l'établissement: lycée français Josué-Hoffet**

**OBJET :** adoption du règlement intérieur du secondaire

**ACTE N°2016-06-27-21 /2016**

Ajustements mineurs au sujet de l'infirmerie, de l'accès des collégiens à la salle informatique et de la précision du « sursis » applicable aux sanctions

**Le Conseil d'établissement dans la séance du 27 juin 2016**

- Vu ( D.2002-22 du 4/01/2002; C 1946 du 30/06/2008; etc...),
- Vu les conclusions du Conseil d'école et/ou du Conseil du second degré,
- Vu la convocation qui lui a été adressée 10 jours avant,
- Considérant que 12 membres étaient présents sur les 15 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après avoir débattu s'est prononcé par vote,
- Le résultat du vote est le suivant :**

Nombre de membres : 14 votants (2 procurations)  
**Suffrages exprimés : 12 pour 0 contre**  
Abstentions : 2

Avis favorable	Avis défavorable
<b>Date: 27 juin 2016</b>	<b>Le président du conseil d'établissement, Sébastien Mathey</b>  <i>Signature :</i> 